



# CONVOCATION ASSEMBLEE GENERALE SAISON 2017/2018

Nous avons le plaisir de vous inviter à participer à l'Assemblée Générale ordinaire de l'USV Natation, qui aura lieu à la salle de l'USV UA, 24 rue du Dr Faton, 41100 Vendôme le

**Samedi 15 Septembre 2018 à partir de 17h00**

## Ordre du jour :

L'ordre du jour retenu est le suivant :

- Approbation du procès-verbal de l'A.G ordinaire du 23/09/2017 et extraordinaire du 10/10/2017,
- Rapport moral de la Présidence,
- Rapport sportif des Entraîneurs (course et artistique),
- Rapport financier de la Trésorière,
- Rapport du censeur aux comptes.
  
- Bilan de nos partenaires,
- Bilan des Officiels,
- Approbation d'un article des statuts,
- Présentation du Comité Directeur,
- Election de nouveaux membres du Comité Directeur,
- Questions diverses.
  
- Allocution des invités,
- Remise des récompenses.

**Un verre de l'amitié viendra clore cette Assemblée Générale.**

Je vous rappelle que, conformément aux statuts de notre association un quorum doit être atteint pour rendre les délibérations valables. Les membres de plus de 16 ans présents pourront participer aux débats et aux délibérations. Pour les membres de moins de 16 ans, leur droit de vote est transmis à l'un des représentants légaux. En cas d'absence, un pouvoir pourra être donné à un autre membre présent. Vous trouverez ci-après la procuration, que vous devrez utiliser pour vous faire représenter, si vous ne pouvez pas être présent le jour de l'Assemblée Générale.

Fait à Vendôme le 20 août 2018.

Mme AUGIER Marie-Pierre  
Co-Présidente

Mme PIRES Sophie  
Co-Présidente



# CONVOCATION ASSEMBLEE GENERALE SAISON 2017/2018

## PROCURATION

Je soussigné M ....., demeurant à ....., membre  
de l'association USV Natation, à jour de cotisation, donne pouvoir à M. ....

aux fins de me représenter lors de l'Assemblée Générale ordinaire qui se tiendra le :

Samedi 15 Septembre 2018 à 17h00, 24 rue du Dr Faton – 41100 Vendôme.

M. .... pourra, en mon nom, prendre part à l'ensemble des délibérations, voter  
ou s'abstenir, et participer à tous les débats prévus à l'ordre du jour.

à ....., le .....

Signature :

- Les procurations doivent être présentées à l'émargement,
- Chaque membre présent à l'Assemblée Générale ne peut être porteur de plus de deux procurations.